

CONDITIONS GÉNÉRALES



CENTRES AÉRÉS ÉTÉ 2025

DE LA MAISON DE QUARTIER DE VERNIER-VILLAGE

ORGANISATION

Prévu pour les enfants scolarisés de 4 à 12 ans, le centre aéré d'été se présente comme une colonie journalière durant les vacances. Les enfants s'inscrivent pour une ou deux semaines. Ils viennent le matin et repartent le soir, du lundi au vendredi.

Les semaines prévues :

- Semaine 1 : du 30 juin au 4 juillet 2025
- Semaine 2 : du 7 au 11 juillet 2025
- Semaine 3 : du 14 au 18 juillet 2025
- Semaine 4 : du 28 juillet au 31 juillet 2025 (**Attention : le vendredi 1er août est férié**)
- Semaine 5 : du 4 au 8 août 2025
- Semaine 6 : du 11 au 15 août 2025

Inscription possible à 4 semaines au maximum. Nous essayons, en fonction des places disponibles, de donner au moins deux semaines à chaque enfant.

Deux secteurs sont prévus :

L'année scolaire indiquée correspond à l'année que l'enfant termine **en juin**. Les enfants qui ne sont pas encore à l'école ne peuvent pas s'inscrire.

- Les enfants (1p à 4p)
- Les pré-ados (5p à 8p)

L'encadrement est assuré par des professionnels formés à cet effet. Les repas des enfants sont préparés par les professionnels de la Maison de Quartier. La nourriture servie est saine, équilibrée et variée. Il est donc indispensable que les parents ne donnent pas de friandises et de boissons sucrées aux enfants. Des activités sportives, ludiques, créatrices ainsi que des excursions sont organisées.

INSCRIPTION

Procédure et délai de paiement

- 1) Inscription en ligne ou sur place à la Maison de Quartier.
- 2) Envoi d'une pré-confirmation avec une facture QR (dès le 19 mai). Attention, à ce stade l'inscription n'est pas encore confirmée.
- 3) Paiement de la facture **avant le 1 juin** pour confirmer l'inscription.
- 4) **Le paiement fait office de confirmation d'inscription définitive.** Le non paiement de la facture entraîne la perte de la pré-confirmation.

Financement

Le financement du centre aéré est assuré par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), par la Ville de Vernier, ainsi que par votre participation financière.

Tarifs

Le prix pour **une** semaine (tout compris) se base sur le RDU 2025 selon la grille suivante:

Tarif ajusté au RDU pour une semaine par famille (CHF)				
RDU 2025	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits	4 enfants inscrits
moins de 30000	50	90	120	150
De 30001 à 42000	60	110	150	190
De 42001 à 54000	75	140	195	240
De 54001 à 66000	90	170	225	280
De 66001 à 84000	105	200	270	340
De 84001 à 102000	130	250	360	460
De 102001 à 138000	175	340	495	640
De 138001 à 174000	215	420	615	800
De 174001 à 210000	250	490	720	940
Plus de 210000	270	530	780	1020

Le RDU est demandé pour confirmer l'inscription.

Lien pour la demande : <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>

Si, pour des raisons administratives, vous êtes dans l'incapacité de fournir l'attestation de RDU, veuillez nous informer par mail à mq.vernier@fase.ch

Pour toute inscription sans attestation de RDU fournie, nous facturerons le montant standard de **270chf/semaine**.

Le prix ne doit pas être un obstacle à l'inscription de votre enfant. Si vous rencontrez des difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec nous au plus vite afin que nous trouvions ensemble une solution. Nous vous garantissons l'entièvre confidentialité.

Annulation

En cas d'annulation avant le 13 juin, nous vous remboursons l'intégralité des frais d'inscription. Pour une annulation après le 13 juin sans justification valide (certificat médical) nous nous réservons le droit de conserver les frais d'inscription.

DÉROULEMENT

Début de la journée

Accueil des enfants entre 8h30 et 9h00 à la Maison de Quartier de Vernier-Village. De 7h30 à 8h30 pour les enfants inscrits aux « Petits déjeuners » (10chf par semaine).

Fin de la journée

Entre 17h45 et 18h à la Maison de Quartier de Vernier-Village. Attention : Les vendredis, retour une heure plus tôt, soit entre 16h45 et 17h. Dans un souci d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir **respecter les horaires**.